

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lebamba : il lui arrache à coups de dent un morceau de chair

Belzahs Aymar MAMBELA  
Lebamba/Gabon

**G**UCCI Thibaut Ngoundou alias Flo, Gabonais, la trentaine, est passé à côté de la mort à Lebamba. Et pour cause. Lors d'une bagarre, il a été gravement mordu par son adversaire, Albin Cédi, qui lui a prélevé un bout de ventre. Ce dernier a été arrêté par les gendarmes de la brigade locale.

Les faits se sont produits au

quartier Paris. Ce jour-là, vers 20 heures, Gucci Thibaut Ngoundou et sa belle-sœur Nadia Mouyeghe quittent leur domicile du quartier Mabengo pour rendre visite à la famille du côté de "Paris". En chemin, la demoiselle ressent le besoin de se soulager. Sauf qu'au lieu d'aisance choisi se cachent trois garçons dans la pénombre. Et l'un d'entre eux, Albin Cédi, commence à l'injurier. Toute chose qui n'a pas eu l'heur de plaire à son beau-frère, qui a aussitôt

administré des gifles au provocateur. Affaibli par les coups, ce dernier va mettre ses dents à contribution pour tenter d'éventrer son adversaire. Arrachant à ce dernier une partie de la chair. Gucci Thibaut Ngoundou qui saignait abondamment, a aussitôt été transporté au centre médical de Lebamba, où il a reçu les premiers soins. Vu la gravité de la blessure, le personnel a conseillé un transfert du patient vers l'hôpital de Bongolo. Mais, par manque de moyens, celui-ci n'a pas pu s'y rendre. Aussi poursuit-il actuellement des soins à domicile.

Toutefois, les autorités compétentes entendent établir les responsabilités des uns et des autres, de sorte que justice soit faite.



Photo: Aymar MAMBELA

Ngoundou Gucci qui est passé tout près de l'irréparable.

## Session criminelle spécialisée : elle écope de 8 ans de prison pour traite d'être humain

G.R.M  
Libreville/Gabon

**A**CCUSÉE de traite d'être humain, Paulette Bissiriou Assissath, Togolaise, était dernièrement face aux magistrats de la Cour d'appel de Libreville siégeant en session criminelle spécialisée. Les faits remontent à juin 2020. La victime, Charlotte Lalowo, de nationalité togolaise et âgée de 15 ans, lasse d'être maltraitée et de subir d'autres formes de violences, déserte le domicile de sa famille d'accueil, au quartier Sotega pour errer dans les rues de Libreville. C'est alors qu'elle est recueillie par une association qui milite pour la cause des mineurs. Conduite au service des mœurs de la Police judiciaire, elle y raconte sa souffrance vécue depuis 2017, année de son arrivée au Gabon. Suite à cela, les policiers interpellent Paulette Bissiriou

Assissath et son mari Aphis Moustapha.

L'enquête bouclée, le couple est présenté le 19 juin 2020 devant le juge d'instruction qui inculpe la femme pour "traite d'être humain". Et son époux, pour "complicité de traite humaine". Le même jour, Monsieur et Madame sont écroués à la prison centrale de Gros-Bouquet. Mais, l'homme ne supporte pas l'univers carcéral et décède quatre jours après leur admission au "pénitencier".

À l'audience, le Ministère public représenté par l'avocat général, Steve Ndong Essame Ndong, a requis 2 ans d'emprisonnement ferme et 8 ans avec sursis pour la dame. Le magistrat a été suivi par la Cour, qui a corsé l'addition avec une amende d'un million de francs.

## Port-Gentil : plusieurs maisons partent en fumée aux Trois-Métisses

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**L'**APRÈS-MIDI du 2 août dernier a été mal vécu par les habitants des Trois-Métisses, un quartier du 3e arrondissement de la commune de Port-Gentil. Pour cause, un violent incendie qui s'est déclenché ce jour-là a ravagé plusieurs maisons à usage d'habitation. Selon les informations recueillies auprès de l'une des victimes, une marmite abandonnée sur le feu par une dame qui serait partie acheter du citron serait à l'origine de ce sinistre. Le brasier a réduit en cendres deux maisons, un studio en planches et deux bâtiments à usage commercial. Les flammes ne se



Photo: Jean Paulin Alloqho

Tout ce qui reste des habitations ravagées par l'incendie.

sont pas arrêtées là, puisqu'elles ont partiellement détruit deux maisons en matériaux durables et un studio à usage commercial. Cependant, aucune perte en vies humaines ni de blessés n'a été

enregistrée dans ce sinistre qui a, toutefois, fait de nombreux sans-abri. À noter que l'intervention des sapeurs-pompiers a évité de justesse la propagation du feu à d'autres habitations.